

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

CENTRALE BIOMETHANE DU PAYS DE CONCHES (CBPAC)

Pièce jointe n°8 : Incidences notables sur l'environnement



REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
09/10/2023	1	Version pour dépôt à la Préfecture

TABLE DES MATIERES

١.	Sensi	ibilité environnementale	. 4
II.	Effet	s notables du projet sur l'environnement et la santé humaine	. 6
	II.1.	Incidences potentielles du projet	. 6
	II.2.	Incidences cumulées avec d'autres projets	10
	II.3.	Incidence transfrontalière	10
	11.4.	Mesures d'évitement et de réduction	10

I. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	La ZNIEFF la plus proche est « La forêt de Breteuil et la forêt de Conches » (230000818) de type II, à plus de 700 m à l'ouest.
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		\boxtimes	La commune de Conches-en-Ouche n'est concernée par aucun PPB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	Une délimitation zone humide a été réalisée en avril 2023. Le rapport complet se trouve en PJ 9 et conclut à une absence de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		\boxtimes	La commune de Conches en Ouche n'est concernée ni par un PPRN ni par un PPRT (source : Géorisques - avril 2023).
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		\boxtimes	Le projet n'est pas localisé dans un site ou sur des sols pollués (source : Géorisques - mars 2023).
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	\boxtimes		Le projet est situé dans la ZRE 3 - Albien, mais aucun prélèvement dans le milieu naturel ne sera réalisé.

CBPAC - Conches-en-Ouche Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°8 : Incidences notables sur l'environnement

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		\boxtimes	Au vu des données disponible sur la cartographie Atlasanté, un captage AEP est présent sur la commune de Conches-en-Ouche, mais le projet n'est pas localisé dans un des périmètres de protection de ce captage. Pour des raisons de sécurité, la localisation précise des captages n'est pas transmise dans ce dossier.
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité ?	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	\boxtimes		Le projet est situé à environ 2 km de la zone Natura 2000 FR2302012 « Les étangs et mares des forêts de Breteuil et Conches ».
D'un site classé ?		\boxtimes	

II. EFFETS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

II.1. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

Inciden	Incidence potentielle de l'installation		Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes			Le projet sera alimenté en eau par le réseau public d'eau potable pour la dilution, l'équipement de traitement de l'air vicié, le lavage des installations et camions, le traitement du biogaz et les sanitaires. La consommation annuelle maximale est estimée à 4 850 m³. Ce volume sera réduit autant que possible par la réutilisation du digestat liquide, des eaux de lavage et des eaux pluviales non polluées pour la dilution.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?				
	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				Un pré-diagnostic Faune/Flore a été réalisé sur la parcelle du projet. Il est disponible en intégralité en PJ9.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×		Le projet est néanmoins concerné par l'étude de l'incidence sur les Natura 2000. Elle est disponible en PJ 9.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à				

Inciden	Incidence potentielle de l'installation		Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
	sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?				
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes			La parcelle sur laquelle s'implantera le projet est actuellement une parcelle agricole qui est destinée à être aménagée dans le cadre du PLU de Conches-en-Ouche (zone AUz, zone pour les activités liées au développement durable).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		\boxtimes		La commune de Conches-en-Ouche n'est concernée par aucun PPRT. Aucun site ICPE à Autorisation ou Enregistrement n'est localisé à proximité du site (source : Géorisques - juin 2023).
	Est-il concerné par des risques naturels?		\boxtimes		Aucun plan de prévention des risques naturels n'est en vigueur sur la commune de Conchesen-Ouche. La parcelle se situe dans une zone à aléa faible pour le retrait/gonflement des argiles. Aucune cavité souterraine n'y est recensée. Le risque sismique est de niveau 1 (très faible).
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×		Les rejets atmosphériques du projet seront limités : - aux gaz de combustion de la chaudière, de faible puissance (0,81 MW)), qui emploie des combustibles réputés peu polluants (biogaz et gaz naturel), et dispose d'une cheminée dépassant le bâtiment adjacent, - à l'air vicié issu du bâtiment process, qui aura été préalablement traité par un biofiltre ou un biolaveur (et éventuellement par lavage acide). Le site ne rejettera aucune eau usée industrielle. Les premières habitations sont situées à environ 200 m.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	×			En période d'épandage : 13 camions/tracteurs par jour Hors période d'épandage : 5 camions/tracteurs par jour Toutes périodes : 3 véhicules légers par jour (employés) La D140 à proximité de la parcelle recense 2 469 véhicules et 148 poids-lourds par jour en 2019. Le projet représente donc 0,65 % du trafic global et 8,8% du trafic PL au maximum.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?				Les activités bruyantes seront situées dans des conteneurs fermés (épuration notamment). Les autres sources de bruit (cheminée, broyeurs, véhicules) ne seront pas particulièrement bruyantes. Le projet est concerné par le bruit de la route D140 longeant la parcelle à l'est. Une campagne de mesures acoustiques sera réalisée après la mise en service des installations.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×			Les intrants seront livrés dans des bennes. Le procédé de méthanisation sera anaérobie et les étapes de stockage et préparation des intrants potentiellement odorants seront réalisées dans un bâtiment fermé.

Incidend	ce potentielle de l'installation	Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
					A noter que le digestat est très peu odorant, le procédé de méthanisation dégradant les composés organiques.
					Un état initial olfactif sera réalisé avant le démarrage et un second après la montée en charge, qui seront comparés à des mesures d'odeurs réalisées une fois le site en exploitation.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est- il concerné par des vibrations ?		\boxtimes		Les installations respecteront les normes en vigueur en matière de vibrations de sorte que le projet n'engendre pas de vibration dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes			L'éclairage extérieur sera dirigé vers le sol et limité au strict nécessaire pour assurer la sécurité des activités de nuit. L'impact lumineux du projet sur l'environnement sera donc faible.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air?	\boxtimes			Les rejets atmosphériques du projet seront limités aux gaz de combustion de la chaudière de faible puissance (0,81 MW), qui emploie des combustibles réputés peu polluants (biogaz et gaz naturel), et dispose d'une cheminée dépassant le bâtiment adjacent, et à l'air vicié issu du bâtiment process, qui aura été préalablement traité. Les gaz de combustion de la torchère seront émis en situation accidentelle (secours en cas d'indisponibilité de la valorisation ou de surpression).
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes			Les eaux usées domestiques seront traitées par un système d'assainissement autonome. Le projet comportera une réserve eaux sales pour les eaux potentiellement contaminées par des intrants, qui seront réinjectées dans le process. Les eaux pluviales seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures/débourbeur avant de rejoindre un bassin étanche, avant d'être majoritairement infiltrées, uniquement le trop-plein sera rejeté vers le fossé.
	Engendre-t-il des d'effluents?		\boxtimes		Absence de rejet d'eaux usées industrielles. Les eaux de l'aire de dépotage FOD vont vers les eaux sales, qui sont réutilisées.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes			Les déchets générés par l'activité seront notamment les suivants : huiles moteur et de lubrification, piles et accumulateurs, déchets verts, déchets municipaux et DIB, emballages, charbons actifs, boues de séparateur d'hydrocarbures. Les digestats liquide et solide feront l'objet d'un plan d'épandage (voir PJ 2bis).
Patrimoine/ Cadre de vie/	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×		La hauteur des installations sera limitée à 14,55 m (hauteur des installations de digestion gazomètre inclus). A noter que le terrain du projet n'est pas situé en Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) d'après l'atlas des patrimoines.
Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,	\boxtimes			La parcelle du projet est actuellement utilisée pour l'agriculture mais est destinée à être aménagée. Elle est en zone AUz dans le PLU de Conches-en-Ouche, "zones pour des activités liées au développement durable". L'usage des sols prévu par le PLU sera donc respecté.

CBPAC - Conches-en-Ouche Dossier de demande d'enregistrement - PJ n°8 : Incidences notables sur l'environnement

Incidend	ce potentielle de l'installation	Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
	urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?				

II.2. INCIDENCES CUMULEES AVEC D'AUTRES PROJETS

Les projets sont identifiés en consultant les informations mises à disposition à la date du 27/04/2023 par les Services de l'Etat et la MRAe Normandie (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) sur les 3 dernières années. Un seul projet a été retenu comme étant à prendre en compte, le projet de création du parc solaire au sol sur la commune de Conches-en-Ouche.

Au vu des activités et de la localisation (parcelles mitoyennes), les éventuelles incidences cumulées seront uniquement liées au trafic pendant la période de travaux.

II.3. INCIDENCE TRANSFRONTALIERE

Aucune incidence transfrontalière ne sera créée par le projet.

II.4. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est nécessaire pour le projet.